

France Télécom signe deux accords groupe dans le cadre des négociations sur le stress

- France Télécom-Orange a signé le 05 mars 2010 un accord sur texte Perspective - emploi et compétences - Développement professionnel – mobilité concernant ses collaborateurs en France avec la CFDT la CFTC et la CGT représentant 55,6 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles.
- France Télécom-Orange a également signé le 05 mars 2010 un 1^{er} accord sur l'équilibre vie privée / vie professionnelle, concernant ses collaborateurs en France avec la CFE-CGC, la CFTC et la CGT représentant 43,6 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles.

Les nouveaux principes énoncés dans le texte Perspective - emploi et compétences - Développement professionnel – mobilité seront les éléments de référence minimum des prochaines négociations nationales et locales, notamment celle concernant la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) qui s'ouvrira mi-avril 2010. Ce texte s'appuie sur des décisions marquant une véritable rupture, ainsi :

- Les mobilités reposeront essentiellement sur le volontariat. La mobilité géographique imposée aux salariés devient exceptionnelle, les mobilités fonctionnelles imposées résulteront de la disparition prévisible de métiers au sein de l'entreprise (évolutions technologiques par exemple).
- Les salariés à moins de 3 ans de la retraite bénéficient d'une garantie de stabilité.
- L'entreprise s'engage à partager avec les représentants des salariés les aspects économiques des projets de restructuration, les risques psycho-sociaux seront systématiquement envisagés. Les éventuels projets alternatifs des organisations syndicales seront étudiés.
- Les évolutions, passées et à venir, des emplois et de leur localisation seront partagées avec les instances de représentation du personnel locales et nationales,
- Chaque salarié bénéficiera d'un entretien d'évolution professionnelle tous les deux ans afin de faire un bilan et d'anticiper son projet professionnel.
- En cas de fermeture de site ou de service, chaque salarié se verra proposer 3 postes de niveau équivalent dont au moins 2 sur son bassin d'emploi.

En plus de ces éléments structurants, l'entreprise s'engage à favoriser la diversité des métiers et activités sur les bassins d'emploi, elle donnera de la visibilité sur les besoins d'effectifs et de compétences afin de donner du sens et de partager la stratégie du groupe. La formation des salariés sera un levier majeur permettant de sécuriser les parcours professionnels. Les négociations locales avec les organisations syndicales seront engagées chaque fois que nécessaire.

Le 1^{er} accord « équilibre vie privée / vie professionnelle », permet d'acter et de mettre en œuvre des mesures immédiates et de lancer des expérimentations dont le bilan servira à l'élaboration de politiques et de plans d'action. Cette nouvelle approche est caractérisée par des engagements forts :

- Les managers disposeront des marges d'autonomie permettant de prendre en compte les situations personnelles des salariés pour aménager leurs horaires.
- Les réunions devront, autant que possible, se dérouler dans la plage horaire 8h-18h. L'usage de la messagerie en soirée ou le week-end est déconseillé afin de ne pas perturber la vie personnelle.
- Deux expérimentations sont engagées sur des plateaux de centre d'appels pour adapter les horaires aux demandes individuelles en respectant les horaires d'ouverture.
- Tout sera mis en œuvre pour répondre favorablement aux demandes de temps partiel des salariés.
- France Télécom participera au financement, dans un premier temps, de deux crèches inter-entreprises à Bordeaux et Lyon.
- Les salariés participant à un dispositif d'aide humanitaire bénéficieront des mêmes droits que les salariés en congé parental.

Ces deux accords applicables immédiatement constituent une étape importante dans le processus engagé et permettent aux négociations locales de se développer sur des bases solides. Les négociations se poursuivent sur les autres textes et s'appuieront sur la dynamique ainsi créée.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 50,9 milliards d'euros pour l'ensemble de ses activités y compris au Royaume-Uni. Au 31 décembre 2009, il sert près de 193 millions de clients dans 32 pays, dont 131,8 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. Au 31 décembre 2009, le Groupe comptait 132,6 millions de clients du mobile et 13,5 millions de clients ADSL dans le monde. Orange est le troisième opérateur mobile et le deuxième fournisseur d'accès internet ADSL en Europe et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

La stratégie du Groupe est fondée sur la convergence et l'innovation. Elle se caractérise par la maîtrise des coûts et vise à faire d'Orange l'opérateur intégré de référence pour les services de télécommunications en Europe. Aujourd'hui, le Groupe reste concentré sur son cœur de métier d'opérateur de réseau, tout en développant ses positions sur des nouvelles activités de croissance. Afin de répondre aux attentes des clients, le Groupe s'efforce de fournir des produits et des services simples et conviviaux, grâce à son modèle de performance durable et responsable qui peut s'adapter aux conditions d'un écosystème en pleine mutation.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com, www.orange-innovation.tv

Contacts presse : 01 44 44 93 93

Jean-Bernard Orsoni jeanbernard.orsoni@orange-ftgroup.com

Sebastien Audra sebastien.audra@orange-ftgroup.com

